

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE

2 Place de Verdun
BP 1135

38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

<https://grenoble.tribunal-administratif.fr>

Grenoble, le 09/09/2025

12 09 25

E25000200 / 38

Monsieur le maire
ORNON
MAIRIE
LA POYAT
38520 ORNON

Dossier n° : E25000200 / 38
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Enquête publique relative au projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune d'Ornon (Isère)

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur François RAPIN, Ingénieur de la fonction publique d'État - Retraité, demeurant 2 rue Marie Volait, LA TRONCHE (38700) (tel : 06 77 99 94 36) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Dominique GREMEAUX (tel : 06 89 49 02) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

03/09/2025

N° E25000200 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 03/09/2025**CODE : 1**

Vu enregistrée le 25/08/2025, la lettre par laquelle le maire d'ORNON demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Enquête publique relative au projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune d'Ornon (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur François RAPIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

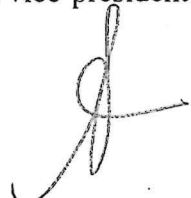
ARTICLE 2 : Madame Dominique GREMEAUX est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au maire d'ORNON, à Monsieur François RAPIN et à Madame Dominique GREMEAUX.

Fait à Grenoble, le 03/09/2025

La vice-présidente,



Magali SELLES